de présenter au Comice un rapport sur les deux propositions de loi signalées par M. Baucarne.

Cette commission comprend : MM. Peucelle, De Colincourt, Lefebvre, G. Melisse, Du Bernard-Delmazure. M. Hellin invite tous les membres du Comice sans exception à se rejoindre à cette commission.

La parole est à M. Vallet-Rogez, pour une communication sur les méthodes les plus simples et les plus économiques de rouissage agricole et industriel des lins. Avant d'aborder cette question tout à fait d'actualité en raison de l'emploi des nouvelles tailleuses, M. Vallet signale au Comice un travail présenté a l'académie des sciences par MM. Pion et Deherain sur le rendement des blés dans le Nord et le Pas-de-Calais.

D'après ces agronomes on récolterait à Wardreques de 47 à 52 hectolitres de grains à l'hectare avec le blé à épi carré; en mettant le blé à 28 francs l'hectolitre, le produit pourrait s'élever par hectare à 1,040 fr. sans compter la paille valant 40 francs le quintal. La culture du blé donne donc des rendements suffisants, telle est leur conclusion.

MM. Pion et Deherain prennent malheureusement l'exception pour la règle, ils augmentent les rendements et grossissent les prix. De fait le rendement en général est de 30 à 35 hectolitres à l'hectare ; étant payé à raison de 16 fr. 25, le produit rend de 587 fr. 50 à 568 fr. 75 au lieu de 1,040 fr. La paille n'est payée qu'à 22 fr. 50 les 750 kilos, soit 30 fr. au lieu de 40, chiffre annoncé par ces agronomes.

Le Comice décide d'envoyer à l'Académie des sciences une protestation énergique qui mettra à néant toutes les communications faites dans un but que le Comice ne peut pas soupçonner, mais qui se renouvellent à échéance fixe. Il suffit de se rappeler, pour ne pas citer des faits plus récents, le rapport sur la culture des blés publié en 1882 par M. Florimond Despretz, de Cappelle, dans le journal d'agriculture de Barral et le contre-rapport fait par M. Vallet-Rogez au nom d'une commission spéciale et soumis au Comice dans la séance du 25 avril 1883. (Archives, t. XXXIV, p. 203).

Après cette digression, M. Vallet revient à la question du teillage et du rouissage des lins.

Après la description de la teilleuse Cardon, il estime que cet instrument devrait plutôt se trouver entre les mains des cultivateurs, mais que son prix élevé 12,500 fr.; ne peut être abordé que par de grands industriels.

Il reste donc aux cultivateurs, le soin de rouir ses lins et de les livrer directement aux filateurs possesseurs des tailleuses.

Le rouissage peut se faire soit par le cultivateur soit par l'industriel.

Au point de vue agricole M. Vallet recommande le rouissage du lin par la rosée, après avoir étendu sur le champ les lins en couches assez épaisses. ce procédé très simple profite également à la maturation de la graine.

Pour le rouissage industriel, il doit toujours se faire avant le teillage, des essais malheureux faits sur le chanvre le prouvent.

Le rouissage est très praticable à la filature en employant dans de grands bassins bien cimentés l'eau des condensateurs des machines à vapeur ; l'opération peut durer de 3 à 15 et même 21 jours, suivant la température de l'eau. Au début il y a production d'un acide végétal, qui donne de la raideur à la soie, aussi est-il bon d'alcaliniser très légèrement l'eau avec de la soude caustique qui, tout en saturant l'acide formée, favorise la destruction de la matière gommeuse du lin.

En hiver, le lin roui doit être séché artificiellement.

Le cultivateur, en appliquant le rouissage sur le champ, a à sa disposition la seule méthode pratique et économique ; en l'appliquant à sa récolte il pourrait arriver à diminuer et peut-être à supprimer l'importation des lins de Russie qui sont frappés d'un droit d'entrée ; de plus, au point de vue des frais de main d'œuvre, très bas en Russie, il peut opérer lui-même avec un procédé simple et avantageux qui lui permet de lutter contre l'importation étrangère.

M. Hellin remercie M. Vallet de son intéressante communication qui rectifie bien des erreurs propagées par les journeaux sur le travail des lins; sur sa proposition, le Comice en décide la publication dans les archives.

La séance est levée à une heure.

SITUATION METEOROLOGIQUE.— Paris, 30 janvier. — La bourrasque signalée hier à l'ouest de l'Ecosse a rapidement gagné le nord de l'Europe. Elle était suivie de près par une autre plus importante qui aborde actuellement les Hébrides (740 mlm). Des vents forts d'entre S. et O. soufflent en Irlande, sur la Bretagne et la Manche. Le baromètre est bas en Italie, il reste très élevé en Espagne et en Russie. Des mauvais temps d'entre O. et N. règnent en Provence.

Le froid est toujours rigoureux dans le nord et l'est du continent, la température est douce dans l'Ouest et le Sud. Le thermomètre marquait ce matin — 28° à Moscou, — 5° à Stockholm, 2° à Paris, 9 à Biarritz et 12 à Alger.

En France, la pluie a été générale hier excepté dans le Midi.

Hier, à Paris, il a plu toute l'après-midi, dans la soirée, le ciel s'est éclairci.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Commissions municipales. — Lundi, à 2 heures de l'après-midi, les membres de la sous-commission des travaux se réuniront à l'Hôtel-de-Ville pour la réception définitive d'un portique abri à l'Institut Sévigné et celle de l'aqueduc du chemin d'intérêt commun n° 112.

— Le même jour, à 5 heures et demie du soir, la sous-commission de la rue de la Gare se réunira pour la rétrocession de parcelles inutiles.

Contributions. — Les rôles supplémentaires de la contribution des patentes du 4e trimestre de l'année 1885, revêtus des formalités prescrites par la loi, sont en recouvrement à partir de ce jour.

Société de Géographie. — Excellente conférence de samedi soir.

M. Lefebvre, professeur à l'Institut Turgot, a fait sur *Bordeaux et le bassin de la Gironde* une causerie très intéressante dont nous donnerons un compte-rendu développé dans l'un de nos plus prochains numéros.

Nous avons tenu à constater dès aujourd'hui le brillant succès obtenu par le conférencier.

Sait-on combien il y a eu d'entrées à l'Hôtel-Dieu du 1er au 30 janvier? On n'en compte pas moins de *482*, soit en moyenne *seize* par jour. Ce nombre formidable se décompose ainsi : hommes, 239; femmes, 161; enfants, 81, dont 41 garçons et 40 filles.

Un vieillard de 80 ans, Bon iface Delahaye vient de décéder dans des conditions particulièrement malheureuses. Vendredi, il tombait dans l'escalier d'une maison de la rue Philippe-le-Bon. Transporté à l'hôpital, il mourait des suites de sa chute au bout d'une heure et malgré les soins dévoués du personnel.

Dans l'après-midi de samedi, une ouvrière du peignage de M. Amédée Prouvost et Cie, Adeline Tirloy, âgée de 27 ans, a été envoyée à l'hôpital pour y subir une opération douloureuse. Cette jeune fille ayant eu la main broyée par une carde, on a du lui faire l'amputation d'un doigt.

Il suffit aujourd'hui, parait-il, de se déclarer anarchiste pour que la police s'incline respectueusement et vous laisse agir à votre guise ; c'est, du moins, la théorie d'un tisserand nommé Alexandre Bogaert, demeurant rue Sainte-Elisabeth. Il est vrai d'ajouter que cette théorie n'est pas admise par les représentants de l'autorité et que le susdit Bogaert a du se repentir de l'avoir exposée. Vendredi soir, cet homme scandalisait par son état d'ébriété les personnes qui passaient dans la Grande-Rue. L'agent Lefebvre ayant voulu le rappeler au sentiment de sa dignité, il lui a répondu : « Tu n'as rien à voir avec moi *(sic)*, » je suis anarchiste-révolutionnaire, et ce que je » fais ne te regarde pas. Sais-tu courir ? Eh bien, » empêche-moi de me sauver. » Et Bogaert a essayé de s'enfuir ; mais l'agent, sur lequel les *titres* étalés par l'ivrogne n'avaient produit aucun effet, l'a retenu non sans essuyer une vive résistance et est parvenu, avec l'aide d'un de ses collègues, à le conduire au violon.

Quand donc la série de ces vols audacieux, qui se commettent depuis quelque temps dans notre ville, sera-t-elle épuisée ? Malgré toute la bonne volonté que met la police pour faire cesser un état de choses aussi fâcheux, malgré les arrestations opérées quotidiennement par elle, les voleurs semblent se multiplier.

Jeudi soir, à 7 heures et demie, M. et Mme Philippe-Rousseaux, demeurant place d'Amiens, se rendaient au Grand-Théâtre pour assister à la représentation de la *Juive*. A leur retour, vers une heure, ils furent très-surpris de voir qu'un carreau manquait à la porte vitrée qui donne accès dans la cour de la maison. Cette porte fermée au verrou était ouverte, et le carreau enduit de savon était déposé à terre. Il n'y avait pas de doute possible : un malfaiteur s'était introduit dans l'habitation.

M. Réné Philippe s'empressa de réquérir l'aide d'un voisin, un marchand de fleurs, et tous deux visitèrent la maison. Dans la cuisine, tous les tiroirs étaient au milieu de l'appartement ; mais comme ils ne contenaient que des objets de peu d'importance, rien n'avait été emporté.

Il n'en était pas de même de la chambre à coucher qui donne sur la voie publique. Les tiroirs des meubles étaient bouleversés.

Un billet de banque de 50 francs caché dans une boite en carton noir avait disparu : des bijoux, évalués à 5 ou 600 fr. et qui se trouvaient dans une autre boite, avaient été enlevés. Enfin, les lits étaient en désordre ; on avait mis sens dessus dessous matelats et couvertures.

L'auteur du vol avait pu opérer tout à son aise pendant l'absence des propriétaires. M. Philippe et son compagnon explorèrent la maison de la cave au grenier : mais ils ne découvrirent personne.

La police fut saisie de l'affaire le lendemain matin. M. le commissaire Henri commença immédiatement une enquête. Jusqu'à présent, toutes les recherches ont été infructueuses.

On sait cependant que, dans la soirée de jeudi, un individu d'allures suspectes a longtemps rôdé aux alentours de la maison de M. Philippe-Rousseau. A onze heures, une voisine, la cabaretière du *Soleil-Levant*, ferma son estaminet : elle aperçut à ce moment un inconnu qui était adossé à l'église du Saint-Sépulcre, dans la position d'un homme qui fait le guet. Se voyant découvert, il s'éloigna dans la direction de la rue de l'Epeule; mais, au bout de quelques instants, il revint sur ses pas et se dissimula de nouveau derrière un contrefort de l'église. C'était probablement un complice du malfaiteur qui a dévalisé la maison de M. Philippe-Rousseau.

Ce vol offre une grande analogie avec celui qui a été commis récemment chez M. Verleye-Cambray rue de l'Ouest. Le voleur a du s'introduire chez M. Philippe en franchissant le mur qui sépace l'habitation d'un terrain vague contigu à la rue Descartes.

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. — Cours de physique, de chimie et de manipulations, rue du Collège ; professeur, M. A. Béghin. — Lundi 1er février, à 2 h. du soir, manipulations; à 8 heures physique. — Jeudi 4 février, à 2 h. du soir, manipulations: à 8 h. chimie. — Cours des chauffeurs, (à l'ancien conditionnement, rue du Château). Professeur : M. Cornut, tous les dimanches à 10 heures du matin.

TOURCOING

Lundi, 22 février, il sera procédé à l'adjudication des travaux de construction d'une annexe au bâtiment des halles pour l'emmagasinage et la vérification du comestible et modifications au Pavillon du Minck. La dépense est évaluée à 8.364 francs.

Une arrestation à la gare. — Vendredi soir, à l'arrivée du dernier train venant de la Belgique, les douaniers de service à la visite, mis en éveil par la « tournure » assez volumineuse d'une dame la prièrent poliment de passer dans une salle réservée afin de se laisser fouiller. Or, ladite dame avait caché dans l'élégant appendice de sa toilette 20 livres de tabac de Moravie.

La fraudeuse, Marie Boggaert, d'origine hollandaise, domiciliée à Lille, fut écrouée à la prison municipale.

Quand les douaniers l'arrêtèrent elle était accompagnée d'une autre personne qui, craignant probablement d'avoir le même sort s'esquiva au plus vite et parvint à s'échapper.

Mouveaux. — Une famille charitable vient de faire une abondante distribution de charbon aux indigents de la commune par les soins de MM. les membres du bureau de bienfaisance. Nous savons que M. le Maire s'est empressé de remercier les auteurs de cette libéralité.

Roncq. — L'octroi de cette commune a été primitivement établi en 1867 ; sur la demande du conseil municipal il a été prorogé pour cinq années à partir du 1er janvier 1885 :

Les droits sur les boissons ont produit		7,221,74
— sur les viandes	id.	3,521.71
— sur les charbons	id.	2,360.65
— sur les matériaux	id.	1,715.43
Et les amendes se sont élevées à		578.98
Total. .		15,397.83
Sur lesquels il faut déduire les frais de perceptions		1,800.»»
Reste un bénéfice net pour la commune		13,597.83

Le bureau d'octroi est placé à la mairie; il est ouvert tous les jours;

Depuis sept heures du matin jusqu'à 6 heures du soir, pendant les mois de janvier, février, novembre et décembre.

Depuis six heures du matin jusqu'à sept heures du soir, pendant les mois de mars, avril, septembre et octobre.

Depuis cinq heures du matin jusqu'à huit du soir, pendant le mois de mai juin, juillet et août.

Pour faciliter les porteurs et conducteurs d'objets soumis aux droits, une boite vient d'être placée à l'extérieur du bureau, pour y déposer les déclarations après la fermeture dudit bureau.

LILLE

Aujourd'hui dimanche, à 3 heures 1/4 du matin, la cloche d'alarme signalait un incendie dans la direction de la porte St-André. Aucune coloration du ciel n'indiquait le lieu du sinistre et parmi les curieux accourus en assez grand nombre, beaucoup s'en allèrent croyant à une fausse alerte.

L'incendie s'était déclaré dans une dépendance de la filature de M. Emile Scrive, rue de Jemmapes, 14.

S'il n'a pas causé de grands dégâts, il aurait pu cependant prendre de terribles proportions. C'est dans le logement du concierge de la filature, séparé du grand établissement par quelques petites maisons, que le feu s'est déclaré. Le concierge, M. Jules Bouser, avait travaillé jusqu'à une heure du matin dans une chambre du premier étage où dormaient ses enfants, puis il était allé se coucher dans sa chambre au second étage.

A trois heures du matin, il s'éveilla à demi suffoqué par une apre odeur de fumée ; il éveilla sa femme, courut à la chambre de ses enfants, mais, au moment où il ouvrait la porte il fut repoussé par les flammes et eut quelque peine à sauver ses trois enfants.

Il prévint aussitôt les pompiers qui accoururent et se rendirent facilement maîtres du feu.

A 4 heures tout était terminé. Les dégâts sont insignifiants.

Installation des membres du tribunal de commerce. — Samedi, à l'ouverture de l'audience, la 1re chambre du tribunal civil de Lille a reçu le serment des membres nouvellement élus du tribunal de commerce, MM. Charles Mas, président ; Auguste Vallaert, Deschamps-Crespel, Jules Schoutteten, Alfred Thiriez, juges ; Rouzé et Le Gavrian, juges suppléants.

Commission historique du département du Nord. — Par arrêté de M. le préfet du Nord, en date du 22 janvier 1886, M. Benjamin Rivière, conservateur de la bibliothèque publique et archiviste-adjoint de la ville de Douai, a été nommé membre de la commission historique du département du Nord.

L'affaire de l'ascenseur. — La liquidation des frais entraînés par le procès qui a suivi la catastrophe de l'ascenseur vient d'être établie. Ils atteignent le chiffre de 11.563 fr. 98, dont 10.500 fr. pour l'expertise et 1.063 fr. 98 pour les frais de justice.

CONCERTS ET SPECTACLES

Ramegnies-Chin. — Dimanche 14 février, à 6 h. du soir, un grand concert, offert par le *Bohême-Club* de Roubaix, aura lieu dans la salle communale de Ramegnies-Chin (Belgique) au bénéfice des pauvres et avec le concours de MM. V. Dubocage, sax-horn baryton, lauréat de l'Ecole nationale de musique de Roubaix en 1884 ; Félix-Herbay, piston de la *Grande-Harmonie* de Roubaix ; Emile Lefebvre, baryton ; Désiré D..., ténor; Jules De Vooght, comique de genre, élève au Conservatoire de Bruxelles.

Voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE : Duo pour piston et baryton (Canivez) MM. F. Hebey et Victor Dubocage ; romance, Lefebvre ; *La foire de Chabreloche*, chansonnette comique avec parlé, J. De Vooght; air varié pour sax-horn baryton, Victor Dubocage ; *Une nuit à Venise*, duo chanté par Jules Lefebvre et Désiré D... ; *Y faudrait pas le r'commencer*, chansonnette comique, J. De Vooght.

DEUXIÈME PARTIE : *L'Alleluia d'Amour*, romance, MM. Désiré D... ; Il crociato pour sax-baryton, V. Dubocage. *Attendez-moi donc*, chansonnette comique, J. D. Vooght; Voici l'hiver, romance, E. Lefebvre ; *Les étudiants en goguette*, chansonnette comique, J. De Vooght; Romance, Désiré D... ; *L'Etincelle*, air varié pour piston, F. Herbey. Duo pour ténor et baryton, Jules Lefebvre et Désiré D... *Servitié*, chansonnette comique, J. De Vooght.

Le piano sera tenu par M. Louis Leleu.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience de samedi 30 janvier 1886

Présidence de M. HENDE

L'affaire de l'hôtel Vauban, dont nous avons entretenu nos lecteurs, a été appelée devant le tribunal. La femme Françoise Decock, qui tient cet hôtel et le café qui y est adjoint, est accusée de vol et d'excitations de mineures à la débauche. A la requête du ministère public, le huit-clos est prononcé.

Me Werquin, s'était chargée de la défense de la femme Decock. Les dépositions rendaient sa tâche très difficile, les faits étant nettement articulés.

Le tribunal, écartant l'accusation de vol, conserve le fait d'excitation à la débauche. En conséquence, il condamne la femme Decock à 15 mois de prison et 50 fr. d'amende.

NORD

Les prochaines assises du Nord. — Le rôle des assises du Nord pour la session qui va s'ouvrir le 15 février prochain comprend à ce jour 23 affaires suivantes :

Jules-Séraphin Baron : vols qualifiés, 10 témoins; Jean-Baptiste-César-Joseph Goret : attentat à la pudeur, 4 témoins; Jules-Aimable Portois: attentat à la pudeur, 8 témoins; Alfred-Désiré Lamarcq: tentative de vols qualifiés, 4 témoins.

Gustave-Armand Ribert : faux et usage; Alexandre-Jules Benard : attentat à la pudeur, 5 témoins; Léon-Nicolas Fatin-Rouge : détournements de deniers publics, 2 témoins; Adolphe Dewaele et Joseph Nevejans : tentative d'assassinat, 8 témoins; Louis-Alfred Manier : attentat à la pudeur et coups volontaires, 10 témoins; Désiré Timmerman, François-Joseph Bétrancourt, Louis-Fleury Verlet, Emile-Alfred Huy : vols qualifié et complicité, 17 témoins; Camille Van Vassenhove, Louis-Constant Platteau, Mathieu Mertens : vols qualifiés, 8 témoins; Jean-François Souvenière : tentative d'assassinat, 12 témoins; Adèle Procureur : vols qualifiés, 10 témoins.

Lebère-Louis Fénet : incendie volontaire, 3 témoins Désiré Bougaut : incendie volontaire ; Marie-Rose Lemoine et Victorine Denicourt : avortements ; Charles-Louis Moreau: assassinat et tentative d'assassinat; Arthur-Ildephonse Rivaux : complicité de fabrication et émission de fausse monnaie, 4 témoins : Hermance Salomé et Anne-Marie Musset: vols qualifiés et complicité ; Charles-Joseph Savary, attentat à la pudeur; François-Désiré Fayen, Henri Donnard, Robert Elie Desante : vols qualifiés ; Toussaint Donant : coups suivis de mort ; Charles-Jules Lemoine : faux et abus de confiance.

Nominations ecclésiastiques. — M. l'abbé Baert, curé de Rexpoëde, dont la santé est affaiblie, est transféré à Pradelles ; M. l'abbé Yden, curé de Terdeghem, est transféré à Rexpoëde ; M. l'abbé Lobbedey, curé de Pradelles, est transféré à Terdeghem; M. L'abbé Ledoux, curé de Ribécourt est transféré à Fréhain ; M. l'abbé Boulaillez, curé de Fréhain, est transféré à Fontaine-Notre-Dame.

Cour d'appel de Douai. — On annonce que M. Surcau-Lamirande, président du tribunal de La Rochelle, nommé conseiller à la Cour d'appel de Douai, vient de télégraphier au ministère de la justice qu'il n'acceptait pas ce nouveau poste.

Hélesmes. — Un incendie a détruit vendredi matin une grange contenant des récoltes, appartenant à M. Dudant, cultivateur. Les pertes sont évaluées à plus de 8,000 fr.; il y a assurance. La cause du sinistre est inconnue.

Orchies. — Un incident grave a failli se produire à la gare, jeudi soir. Le train de 5 h. 10 se mettait en route pour Somain, lorsque les voyageurs furent brusquement secoués par l'arrêt instantané du convoi. Voici ce qui s'était passé : un train de marchandises manœuvrait sur une voie qui prenait en écharpe le train de Somain, et un signal d'arrêt donné par l'aiguilleur n'ayant pas été compris par le mécanicien, une collision allait se produire, lorsque grâce aux cris des employés, on s'aperçut à temps du danger et la locomotive s'arrêta à quelques mètres seulement du train de marchandises. Il était temps.

Fourmies. — La société du commerce et de l'industrie linière de la région de Fourmies, est sur le point d'être déclarée d'utilité publique.

Dunkerque. — Les funérailles de M. de Clebsattel, officier de la Légion d'honneur, ancien député de Dunkerque, ont eu lieu hier à 11 heures dans l'église St-Eloi.

Une compagnie du 110e a rendu les honneurs militaires à la levée du corps.

Dans le convoi, on remarquait toutes les notabilités dunkerquoises. Il n'a pas été prononcé de discours sur la tombe.

Arnèke. — Il règne en ce moment à Arnèke une véritable panique occasionnée par l'affichage sur différentes propriétés de placards contenant des menaces d'incendie. La gendarmerie de Cassel fait d'actives recherches pour en découvrir les auteurs.

Bousies. — On annonce que 140 métiers du tissage de MM. Seydoux, Sieber et Cie avaient été arrêtés le 4 janvier. Cette nouvelle est inexacte ; mais, par suite du ralentissement de la fabrication, un certain nombre d'ouvriers ont dû subir des chômages ; pour leur venir en aide, des distributions de pain et de charbon leur ont été faites par les soins de MM. Seydoux, Sieber et Cie.

BELGIQUE

Affaire Bernard. — Le tribunal correctionnel de Charleroi a continué hier l'examen de l'affaire Bernard.

A l'ouverture de l'audience, la parole est continuée à la défense. Me De Mot débute par rappeler sommairement la thèse d'hier, concernant les personnes interposées, les propriétaires apparents. Il la développe à nouveau, en l'appuyant sur des décisions, lecture de documents, etc. ; il prétend que Bernard était la personne interposée, le propriétaire de la caisse diocésaine, au même titre que l'avaient été avant lui les chanoines Eliart, Leroy et Bouvry.

C'est ce propriétaire apparent qui, selon lui, agissait, quand c'était nécessaire, en justice ou ailleurs. L'évêque n'avait aucun droit sur la caisse et n'avait rien à y voir. M. Bouvry, vicaire-général, ne dit pas la vérité, s'écrie Me De Mot, quand il affirme qu'il consultait l'évêque pour ce qui concernait la caisse.

A entendre Me de Mot discuter les actes et les dites de Mgr Du Rousseaux, il y a se demander si c'est lui ou Bernard l'accusé. Me de Mot fait véritablement un nouveau procès à monseigneur et au chanoine Bouvry pour défendre son client. Celui-ci, naturellement, est un homme parfait, n'ayant jamais posé aucun acte reprehensible, blanc comme neige sublime de dévouement, etc.

Tournai. — M. Derasse, commis à la Caisse d'Epargne, inculpé de graves irrégularités, dit-on, dans les écritures, a été arrêté vendredi. M. Derasse a été écroué hier soir en notre prison cellulaire, après une tentative d'empoisonnement plus ou moins sérieuse. L'instruction de cette affaire paraît devoir être très vivement menée.

Le JOURNAL DE ROUBAIX *publiera prochainement, dans ses deux éditions (grand et petit format), des tableaux indiquant les principales maisons de* NOUVEAUTÉS, CONFECTIONS, MODES, LINGERIE, MERCERIE CHAPELLERIE, CORDONNERIE, HORLOGERIE, BIJOUTERIE, CONFISERIE, JOUETS D'ENFANTS, *etc., etc., de Roubaix-Tourcoing.*

D'autres tableaux comprendront les noms des fournisseurs d'articles pour TISSAGES, PEIGNAGES, FILATURES, *etc.*

Ces tableaux, mis régulièrement sous les yeux du public, rappelleront à ceux de nos concitoyens qui l'ignorent ou qui l'oublient souvent, qu'ils peuvent facilement acheter à Roubaix-Tourcoing ce qu'ils vont trop volontiers chercher à grands frais au dehors.

Les maisons qui désireraient figurer dans nos tableaux sont priées de nous envoyer, le plus tôt possible, leur nom et leur adresse, en indiquant leur spécialité, car nous devrons NOUS LIMITER A UN CERTAIN NOMBRE.

Le JOURNAL DE ROUBAIX *est arrivé à un tirage très-élevé.*

Dans la circonscription de Roubaix-Tourcoing-Lannoy, qui comprend 250,000 habitants, il se rencontre dans toutes les mains. La grande édition est reçue par l'industriel, le négociant, le propriétaire, comme l'édition à cinq centimes est lue par l'ouvrier, l'employé, le détaillant, le cultivateur, le petit rentier. Il se trouve dans tous les cercles, cafés, hôtels, restaurants, estaminets et dans la plupart des cabarets.

Les maisons, dont les noms figureront sur nos tableaux, s'assureront une publicité considérable et très-productive, car le consommateur de toute classe s'habitue aisément à s'adresser de préférence au fournisseur dont le nom est fréquemment rappelé à son souvenir.

ETAT-CIVIL. — Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 30 janvier. — Louis Bourgeois, rue de Lille. — Marie Libouton, rue des Arts, 120. — Marius Baudart, rue de Flandre, 69. — Laure Samain, rue de la Potennerie, 33. — Henri Perche, rue du Collège, 11. — Céleste Wendels, rue de l'Ermitage, 39. — Albert Dubrunfaut, rue de l'Epeule. — Alphonsine Davrain, rue Ste-Elisabeth, 33. — Jean Descamps, rue de Magenta, 14. — Eugène Leclercq, rue de l'Epeule. — Germaine Neetens, rue Decrème, 136. — MARIAGES. — Charles Devogel, 32 ans, chauffeur, et Félicité Rasson, 20 ans, encaisseuse.—Amand Cochez, 30 ans, tisserand, et Sidonie Deroubaix, 30 ans, tisserande. — Jules Deleporte, 40 ans, boulanger, et Julie Lefebvre, 28 ans, sans profession. — Louis Lefebvre, 25 ans, rentreur, et Amélie Geeraert, 26 ans, soigneuse. — DÉCÈS du 30 janvier. — Charles Vandenhacke, 87 ans, pensionnaire aux Petites-Sœurs. — Marguerite Dufossez, 17 jours, rue du Fresnoy. 2. — Edmond Ramon, 7 mois, rue du Luxembourg. — Berthe Jean, 4 mois, rue du Fontenoy,

Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES de 30 janvier. — Jeanne Beghin, rue de Paris. — Alphonse Avet, rue de Gand. — Victor Vindevogel, rue Sainte-Germaine. — Auguste Vervacke, aux Orrions. — Madeleine Fournier, rue Delhaye. — DÉCÈS du 30 janvier. — Henri Christorie, 3 mois, rue du Tilleul. — Eléonore Debruycker, 1 mois 7 jours, rue Haute-Voie. — Arthur Deman, 1 an 1 mois, sentier de Roncq. — Jules Locquet, 1 ans 7 mois, au Blanc-Seau.— Carlos Dujardin, 3 mois 10 jours, rue du Dragon.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille BAROT-BRUNIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Sophie BRUNIN, décédée à Roubaix, le 30 janvier 1886, dans sa 46e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe du Convoi, qui sera célébrée le lundi 1er février, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 2 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin (estaminet Barot).

Les amis et connaissances de la famille MAERTENS-GERVAIS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Charles MAERTENS, contre-maître chez MM. Skene et Devaillée, décédé à Roubaix, le 28 janvier 1886, dans sa 48e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 1er février, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Roch, 15.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 1er février 1886, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Dame Victoire D'AUDENARDE, épouse de M. Henri POLITTE, décédée à Roubaix, le 24 décembre 1885, à l'âge de 44 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 2 février 1886, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Dame Coralie-PECQUEUR, veuve de M. Henri LAINÉ, décédée à Roubaix, le 3 janvier 1886, dans sa 80e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 1er février 1886, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Dame Julie-Henriette ECK, veuve de M. Joël LEMAN, décédée subitement à Roubaix, le 1er janvier 1886, dans sa 73e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 1er février 1886, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Monsieur Jean TAMPREMAN, époux de Dame Hortense VANDERGUTTE, décédé à Roubaix, le 17 janvier 1885, dans sa 52e année, administré des Sacrements de notre mere la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église d'Evregnies le lundi 1er février 1886, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Monsieur Jean-Baptiste-Joseph BRIET, ancien bourguestre, veuf de Dame Rosalie-Thérèse D'HALLUIN, décédé à Evregnies, le 2 janvier 1886, dans sa 76 année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 1er février 1886, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Monsieur Léandre DEWER, époux de Dame Sylvie BODOUX, décédé à Roubaix, le 28 janvier 1885, à l'âge de 59 ans et 10 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

L'église du Sacré-Cœur, à Montmartre. — Le *Figaro* annonce que l'affaire du Sacré-Cœur est en voie d'arrangement :

« Les modifications rêvées par M. Daumet portaient notamment sur l'éclairage du chœur, M. Daumet y voulait la lumière, M. Abadie y voulait l'ombre. Les trois arbitres ont donné raison à M. Abadie.

Mais, en rendant à M. Abadie cet hommage posthume, le rapport rend justice aux qualités éminentes de M. Daumet, et il constate qu'il est digne entre tous d'attacher son nom à l'achèvement du colossal édifice. »

L'audace des malfaiteurs qui ravagent depuis quelque temps la banlieue de Paris a attiré l'attention de l'autorité locale. La nuit dernière, plusieurs bandits se sont introduits, armés de revolvers et de fausses clefs, dans une propriété où surpris, ils ont soutenu un siège en règle contre la gendarmerie et le garde-champêtre.

Un des malfaiteurs a été blessé mortellement. Le garde champêtre a été atteint d'une balle dans le dos. Après avoir reçu des soins, il a été transporté d'urgence à l'hôpital Saint-Germain. Trois des bandits ont été capturés. Le parquet de Versailles prévenu par une dépêche du commandant de la gendarmerie de Saint Germain, est arrivé à Croissy avant midi et procède aux premières constatations.

Hospices et hôpitaux. — La statistique officielle sur les conditions actuelles des établissements hospitaliers de la France vient d'être publiée.

Le nombre des hôpitaux est de 371; celui des hospices de 426, et celui des hôpitaux-hospices de 846. Au total : 1.643 établissements hospitaliers.

Le personnel comprend : 2,865 médecins et chirurgiens : 10,851 religieuses ; 3,105 employés ; 11,830 servantes; soit un personnel, pour l'ensemble, de 28,651 personnes.

Les lits affectés au service des malades s'élèvent au chiffre de 72,024 ; les infirmes, vieillards et incurables en ont 54,839 ; les enfants assistés 16,636 ; le personnel en possède 23,512. Au total : 167,012.

Cette statistique, la dernière dressée, concerne l'année 1882 et constate qu'au cours de cette année, les journées de présence pour toutes les catégories de malades, se sont élevées, pour toute la France, à 31,191,000.

Il a été admis 422,468 personnes : 366,278 ont été guéries, 42,687 sont mortes.

Les recettes de toute sorte ont été de 108,935,097 fr., et les depenses de 109 millions 850,917 fr.

Le nombre des enfants assistés pour toute la France a été de 71,160, ainsi répartis : enfants trouvés, 2,043; enfants abandonnés, 57,981; orphelins, 11,136.

Le nombre des enfants secourus chez leur parents a été de 47,464. La somme des dépenses faites pour les enfants a été de 14,251,957 fr.

FEUILLETON DU 1er FÉVRIER. — N° 72

LA FAUTE DU DOCTEUR MADELOR

QUATRIÈME PARTIE

La revanche de Madelor

(SUITE)

I

— Je t'accompagnerai, dit-il.

Le soir même ils partaient.

Ils arrivèrent dans la nuit, et le lendemain, dès le matin, ils se mirent à parcourir la ville, cherchant partout des détails sur la mort de Madelor.

Ils se rendirent auprès du commandant prussien qui gouvernait la ville, à la mairie, à l'église, au cimetière.

Mais personne ne pouvait leur donner de renseignements.

Dans ces jours d'épreuves et d'angoisses qui suivent la perte d'une bataille, toute la population n'avait songé qu'à elle, et bien peu importait la mort d'un homme au milieu de toutes ces morts.

On s'apitoyait sur toutes en général; on n'en déplorait aucune en particulier.

Personne ne connaissait Madelor; personne ne l'avait vu ou n'en avait entendu parler.

Les soldats qu'il avait soignés, ceux auprès desquels il s'était fait tuer, n'étaient plus à Saint-Quentin; toutes les démarches furent vaines.

Dans une période aussi troublée, les morts enterrés dans le cimetière de la ville n'avaient pas tous été portés sur les registres de la mairie.

Bien des lacunes existaient, qui laissaient éplorées bien des familles atteintes! On ne pouvait rien pour Marie.

Ils passèrent huit jours en démarches.

Malgré les indications données par le capitaine Fechter, dans un *post-scriptum* de sa lettre, ils durent cesser leurs recherches.

Marie, découragée, éplorée, fut la première à dire à Jérôme, qui l'avait aidée pendant ce temps de nouvelles épreuves avec une abnégation qui redoublait l'amour de la jeune femme :

— Il faut revenir à la Cendrière, mon ami. Je dois laisser ici